

La Réunion



N° 37

Février 2019

La Réunion-Mayotte

Les exportations à La Réunion

Une activité limitée pour la plupart des 1 550 entreprises exportatrices

Le poids des exportations est limité dans l'économie réunionnaise : 0,8 milliard de biens et services sont exportés en 2015, soit 4,2 % du PIB. Elles sont centrées autour de trois produits phares (le sucre, la pêche et le rhum) et le ré-export de produits. Le poids des exportations est plus élevé dans les autres DOM et dans les autres pays de la zone océan Indien, qui vendent à l'international plus de matières premières et dont l'activité touristique est plus développée.

Les exportations sont réparties sur 1 550 entreprises, mais une dizaine d'entreprises seulement réalisent plus de la moitié des exportations et 62 entreprises exportent plus d'un million d'euros. Au final, l'exportation représente une activité modeste pour la plupart des entreprises exportatrices : moins de 4,4 % du chiffre d'affaires est lié aux exportations pour la moitié des entreprises exportatrices. Toutefois, les entreprises pour lesquelles plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié aux exportations ont un taux de valeur ajoutée et un taux de marge plus élevés que l'ensemble des entreprises réunionnaises. Dans le secteur des services, les exportations se développent : 700 entreprises de services exportent en 2015, même s'il s'agit pour la plupart de petites entreprises.

Antonin Creignou, Insee

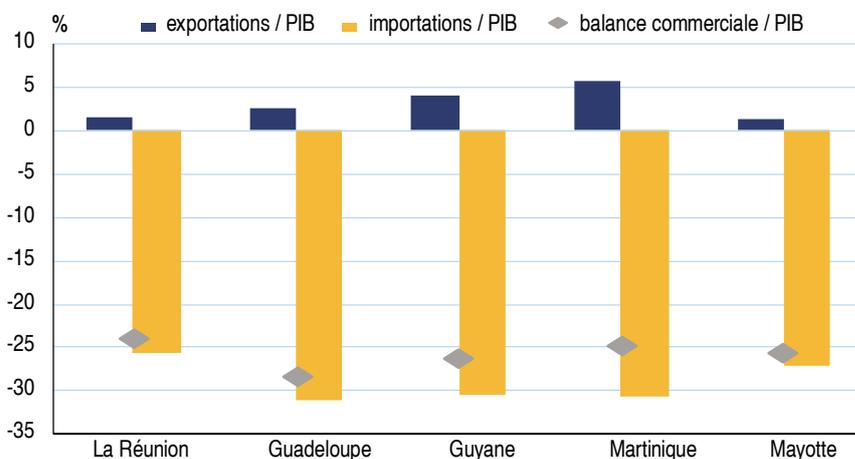
En 2015, les exportations de biens et services de l'économie réunionnaise sont de l'ordre de 0,8 milliard d'euros. Elles ne représentent ainsi que 4,2 % du produit intérieur brut (PIB) réunionnais, qui s'établit à 18,2 milliards d'euros en 2015. Les exportations sont considérées ici au sens large : elles incluent les dépenses des touristes sur l'île en plus des échanges de biens et services, elles ont pour destination aussi bien l'étranger que d'autres départements français.

Une économie davantage tournée vers son marché intérieur que dans les autres DOM

Mayotte mise à part, le poids des exportations dans le PIB est inférieur à celui des autres DOM : il est de 12 % en Guadeloupe et Martinique et de 40 % en Guyane, en lien avec l'activité

1 Des exportations de biens qui pèsent peu à La Réunion

Exportations, importations et balance commerciale rapportées au PIB en 2015



Lecture : le montant des exportations réunionnaises rapporté au PIB s'élève à 1,6 %.

Sources : Insee et Douanes 2015.

aérospatiale. Grâce à leur proximité géographique, les Antilles et la Guyane échangent entre elles plus souvent, ce qui augmente le poids des exportations.



Ainsi, plus de la moitié des exportations martiniquaises s'effectuent vers la Guadeloupe ou la Guyane. En comparaison, les échanges de La Réunion vers Mayotte représentent moins de 8 % des exportations réunionnaises.

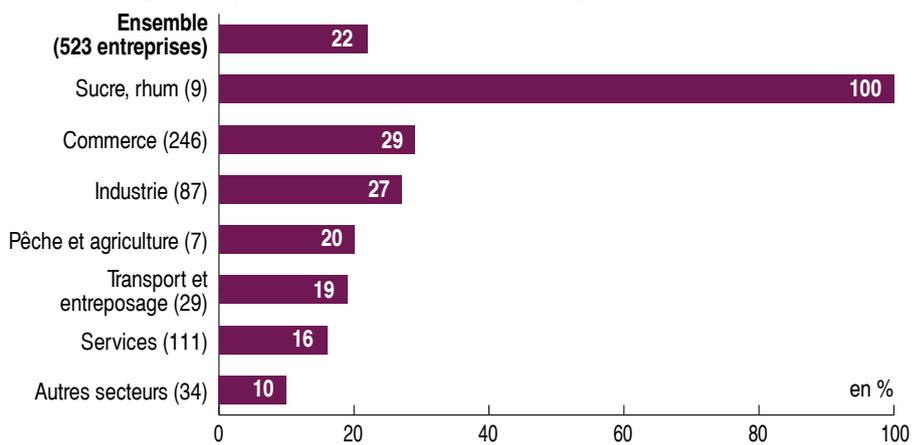
En parallèle, les importations de biens pèsent fortement à La Réunion : 4,7 milliards d'euros, soit 26 % du PIB (figure 1) pour 294 millions d'euros de biens exportés. C'est moins toutefois que dans les autres DOM : elles représentent 30 à 31 % du PIB dans les départements français d'Amérique. L'économie réunionnaise est ainsi plus centrée sur elle-même, en lien avec la stratégie industrielle de La Réunion historiquement basée sur l'import-substitution. Il s'agissait de développer l'industrie afin de réduire les importations. Au final, bien que déficitaire, la balance commerciale de La Réunion est un peu moins dégradée que dans les autres DOM. Une balance commerciale déficitaire est par ailleurs moins problématique pour une région appartenant à un pays européen développé que pour des États indépendants, comme le sont les territoires voisins de La Réunion. En effet, La Réunion bénéficie de transferts financiers de la part de la métropole. De surcroît, 60 % des importations réunionnaises proviennent de la métropole.

Des exportations moins développées à La Réunion que chez ses voisins de l'océan Indien

Les exportations réunionnaises de biens et services pèsent bien moins dans le PIB que dans les pays voisins : 80 % aux Seychelles, 45 % à Maurice et 30 % à Madagascar ou en Afrique du Sud. En effet, La Réunion ne dispose pas des mêmes atouts que certains de ses voisins. Son sol ne possède pas des matières premières comme en Afrique du Sud. En outre, de par son statut de région européenne et française, La Réunion doit respecter la législation en vigueur, notamment sur le coût du travail qui pèse sur la compétitivité-prix des exportations. Malgré des dispositifs d'aides spécifiques aux DOM, la main-d'œuvre reste plus coûteuse, ce qui ne favorise pas les exportations de produits manufacturés et alimentaires. Contrairement à ses voisins, elle n'est pas membre d'unions douanières locales telles que le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, le Comesa. Par ailleurs, il existe des accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les États voisins de La Réunion moins développés. Ces accords rendent moins attractifs en termes de coûts les produits réunionnais sur le marché européen, par exemple l'ananas. De par son histoire, sa langue et sa monnaie,

2 22 % des entreprises de plus de 10 salariés exportent à La Réunion

Part des entreprises exportatrices sur l'ensemble des entreprises à La Réunion



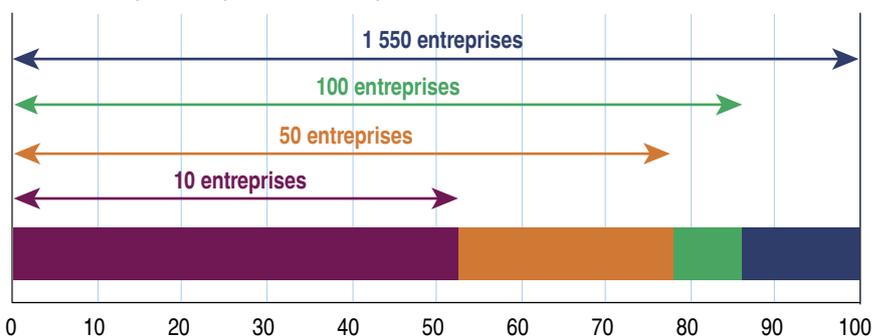
Lecture : 100 % des 9 entreprises de plus de 10 salariés dans le secteur du sucre ou rhum exportent.

Champ : Hors micro entreprises et micro entrepreneurs.

Sources : Insee, Esane 2015 - déclarations de TVA ; Douanes.

3 10 entreprises réalisent plus de la moitié des exportations réunionnaises

Nombre d'entreprises et part dans les exportations réunionnaises



Lecture : les 10 entreprises portant les plus fortes exportations réalisent 53 % du chiffre d'affaires à l'export.

Sources : Insee, Esane 2015 - déclarations de TVA ; Douanes.

La Réunion commerce essentiellement avec la métropole, vers laquelle est destiné un peu plus du tiers de ses exportations. Or la distance pénalise ses exportations par des surcoûts et des délais rallongés.

En outre, le fait que les autres pays de la zone océan Indien soient nettement moins développés économiquement amplifie le poids des exportations dans leur PIB. Par exemple, le PIB par habitant à La Réunion est 1,7 fois supérieur à celui des Seychelles, 2,4 fois à celui de Maurice et 57 fois à celui de Madagascar.

Par ailleurs, le tourisme n'est pas aussi développé à La Réunion que dans la plupart des autres îles de l'océan Indien. Les 305 millions d'euros de dépenses des touristes à La Réunion en 2015 sont analogues à celles de la Martinique, mais restent très éloignées des 1,3 milliard d'euros de Maurice.

1 550 entreprises exportatrices de biens ou de services

En 2015, à La Réunion, 1 550 entreprises exportent des biens ou services. Elles représentent seulement 3 % de l'ensemble

des entreprises réunionnaises. Le tissu des entreprises réunionnaises est en effet composé de nombreuses petites entreprises, le plus souvent dédiées à la réponse aux besoins des résidents et qui ont rarement une clientèle extérieure à l'île.

Toutefois, hors microentreprises, les entreprises exportatrices sont en proportion plus nombreuses : 22 % des entreprises exportent. En particulier, c'est le cas de 27 % des entreprises industrielles d'au moins 10 salariés et de 29 % des entreprises commerciales (figure 2). Mais ces chiffres masquent de grandes disparités entre entreprises en termes de volumes de biens et services exportés. Ainsi, en 2015, on compte seulement 62 entreprises grosses exportatrices exportant plus d'un million d'euros. À l'opposé, 950 entreprises exportent entre 1 000 et 30 000 euros.

La concentration des exportations est moins marquée qu'en France, où 50 des 220 000 entreprises exportatrices réalisent à elles seules un tiers du chiffre d'affaires à l'export. En effet, dix entreprises réunionnaises réalisent plus de la moitié des exportations et les 62 entreprises grosses exportatrices

en réalisent 80 % (figure 3). De surcroît, il n'y a pas de « géants » exportateurs à La Réunion comme en métropole : aucune entreprise réunionnaise n'appartient aux mille entreprises les plus exportatrices de France. La majorité des 62 entreprises grosses exportatrices réunionnaises sont de petite taille : un quart ont moins de 10 salariés et seulement 17 ont plus de 50 salariés. Quatre sur dix appartiennent au secteur du commerce. Ces sociétés commerciales exportent par exemple des fruits, du tabac, des aliments pour animaux.

Peu de biens exportés sont produits à La Réunion

Si l'essentiel des exportations émane de quelques dizaines d'entreprises seulement, c'est que les exportations réunionnaises de biens se concentrent sur quelques produits. En effet, 62 millions d'euros de poissons issu de la pêche dans les mers australes sont exportés essentiellement vers l'Asie par six entreprises. Aussi, 72 millions de sucres et 15 millions d'euros de rhum sont exportés principalement vers la France et d'autres pays de l'Union européenne par neuf entreprises.

Depuis quelques années, des produits s'exportent davantage : aliments pour animaux, produits agricoles tels que l'ananas Victoria ou produits à base de tabac. Mais pour aucun de ces biens les montants exportés ne dépassent 15 millions d'euros.

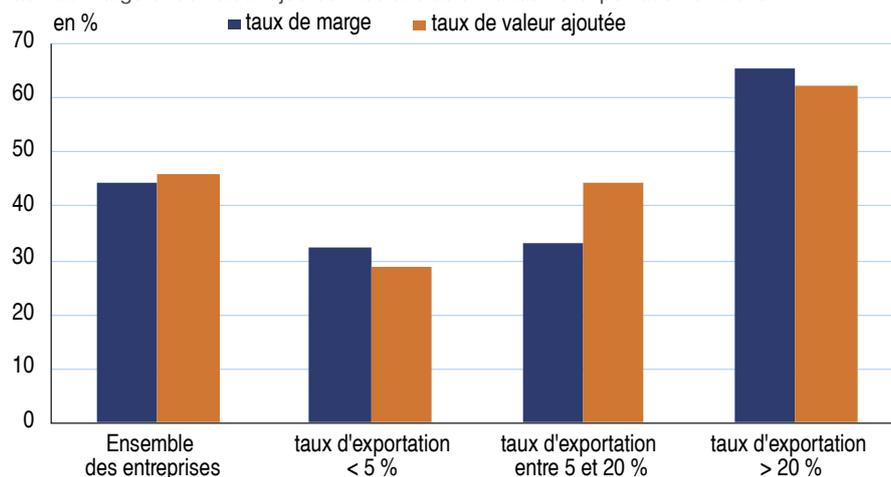
Par ailleurs, La Réunion réexporte aussi environ 42 millions d'euros de produits, soit 13 % de l'ensemble des exportations de biens. Il s'agit notamment de machines importées par des entreprises dans le cadre de leurs activités et qu'elles revendent à la fin du processus de production ou quand elles sont usagées, par exemple des pièces détachées d'hélicoptères. La Réunion exporte également des déchets (17 millions d'euros).

Les exportations, une activité secondaire pour la plupart des entreprises exportatrices

Pour la grande majorité des entreprises exportatrices, les exportations ne constituent qu'une activité annexe. Elles pèsent peu dans leur chiffre d'affaires : moins de 4,4 % pour la moitié des entreprises exportatrices. Cette part est encore plus faible pour les entreprises de plus de 10 salariés (0,5 %). En effet, les grandes entreprises réunionnaises réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaires en répondant à la demande intérieure. Pour la plupart des entreprises, l'exportation est donc trop limitée pour qu'il en ressorte des effets importants sur leurs performances comptables.

4 Une effet comptable des exportations significatifs pour les entreprises exportant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires

Taux de marge et de valeur ajoutée médians selon la taux d'exportation en 2015



LECTURE : Les entreprises pour lesquelles les exportations représentent plus de 20 % du chiffre d'affaires ont un taux de marge médian de 66 % et un taux de valeur ajoutée de 62 %.

Sources : Insee, Esane 2015 - déclarations de TVA ; Douanes.

Des emplois plus pérennes et qualifiés

La main-d'œuvre des entreprises exportatrices est plus qualifiée que la moyenne des salariés de l'ensemble des entreprises exerçant leur activité à La Réunion. Les entreprises exportatrices emploient ainsi 12 % de cadres et 19 % de professions intermédiaires, contre respectivement 6 % et 12 % pour l'ensemble des entreprises. En particulier, elles emploient davantage d'ingénieurs, de professions scientifiques et de cadres techniques d'entreprises que la moyenne des entreprises réunionnaises. À l'inverse, seulement 29 % des salariés des entreprises exportatrices sont ouvriers contre 39 % en moyenne à La Réunion.

Par ailleurs, les salariés des entreprises exportatrices occupent plus fréquemment un contrat à durée indéterminée : 72 % contre 59 % en moyenne pour l'ensemble des entreprises.

Toutefois les entreprises pour lesquelles l'exportation est au cœur de leurs activités avec plus de 20 % du chiffre d'affaires exportés ont en moyenne de bons résultats comptables. Ce positionnement sur des marchés extérieurs à l'île a des répercussions favorables sur leur taux de valeur ajoutée et leur **taux de marge** (figure 4). Ils s'élèvent respectivement à 62 % (contre 46 % pour l'ensemble des entreprises) et 66 % (contre 44 %). Pour l'essentiel, ces entreprises sont de petite taille : plus de 90 % d'entre elles ont moins de 10 salariés.

La moitié des entreprises exportatrices dans le secteur des services

En 2015, sur les 1 550 entreprises exportatrices, 700 appartiennent au secteur des services. Un tiers d'entre elles exportent entre 30 000 et un million d'euros et neuf entreprises plus d'un million d'euros (biens et services confondus). Il s'agit pour l'essentiel de petites entreprises : neuf sur dix ont moins de 10 salariés. Le nombre d'entreprises de services qui exportent a fortement augmenté au cours des douze dernières années. Par exemple, une centaine d'entreprises de plus de 10 salariés exportent en 2015 alors qu'elles n'étaient qu'une vingtaine en 2003. Parmi les entreprises de services qui exportent, un tiers relève du secteur des activités spécialisées, scientifiques et techniques. Elles réalisent par

Méthodes

L'information sur les échanges de biens est collectée par les Douanes sur la base des déclarations d'échanges de biens pour les échanges avec les États membres de l'Union européenne et la métropole et des déclarations en douane pour les échanges avec les autres pays. Seules sont comptabilisées les marchandises entrant ou sortant réellement de l'économie réunionnaise, à l'exclusion des marchandises qui sont importées puis réexportées en l'état. Certaines entreprises commerciales pratiquant l'import/export ne sont pas comptabilisées par les services des douanes pour des montants importants mais à très faible valeur ajoutée. Des mouvements de marchandises comme l'admission temporaire, l'avitaillement ou le transit sont en effet exclus des statistiques des services des douanes.

Les exportations de services ne sont pas comptabilisées par les Douanes. D'autres sources peuvent néanmoins être mobilisées pour les appréhender : les déclarations de TVA des entreprises à la DGFIP et le dispositif de la statistique d'entreprises Esane. Un travail méthodologique est actuellement mené pour affiner l'évaluation du montant des exportations de services à La Réunion, en s'appuyant sur les diverses sources d'informations disponibles. Les montants d'exportations de services sont estimés à partir de travaux menés jusqu'ici par l'ordre des experts-comptables, l'ordre des conseillers du commerce extérieur de la France, le Club Export Réunion et Nexa.

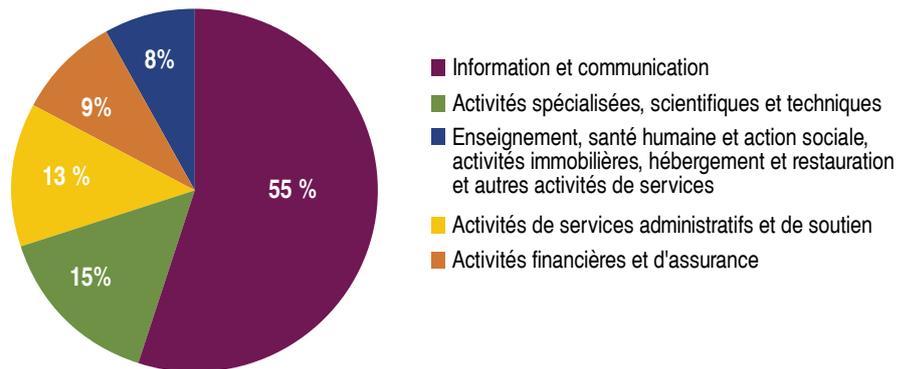
exemple des études de marché, des activités comptables ou étudient l'ingénierie du traitement des eaux. Elles génèrent 15 % des exportations des entreprises appartenant au secteur des services (figure 5). Un peu plus de la moitié des exportations des entreprises du secteur des services est réalisé par le secteur de l'information et la communication (logiciels dédiés au transport aérien, édition de livres...).

Tout comme les exportations de biens, les exportations de services favorisent le rayonnement à l'international de La Réunion et améliorent le solde de la balance commerciale. Les montants des exportations de services représentent entre un tiers et un quart du montant total des exportations de La Réunion. Ces services peuvent également être exportés par des entreprises qui vendent principalement des biens.

Les exportations de services constituent un levier potentiel de développement important pour l'économie réunionnaise, comme en témoigne la signature en 2015 du plan régional d'internationalisation des entreprises (PRIE) : elles présentent l'avantage de ne pas être limitées par la disponibilité de certaines ressources naturelles ou de devoir importer des machines. En outre, elles nécessitent généralement une main-d'œuvre qualifiée qui est l'un des atouts de La Réunion par rapport à ses voisins. ■

5 Les entreprises d'information et de communication réalisent la moitié des exportations des entreprises du secteur des services

Répartition par secteur des exportations en montant dans les entreprises de services en 2015



Lecture : Les entreprises financières et d'assurance réalisent 8 % des exportations des entreprises du secteur des services.
Sources : Insee, Esane 2015 - déclarations de TVA ; Douanes.

Une influence très limitée des groupes réunionnais en France et à l'international

Les entreprises réunionnaises ont une influence très limitée dans les autres régions françaises. L'ouverture des entreprises vers l'extérieur peut se traduire par l'exportation de biens ou services, mais aussi par la prise de participation dans des entreprises extérieures à l'île ou l'implantation d'établissements. Ainsi, les groupes réunionnais ne contrôlent que 1 300 salariés ailleurs en France (hors Mayotte).

Le rayonnement des groupes réunionnais à l'international est tout aussi restreint : seuls sept d'entre eux contrôlent des filiales à l'étranger. Ces filiales représentent 800 salariés et réalisent 234 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 0,02 % du chiffre d'affaires réalisé à l'étranger par des filiales françaises. Ce rayonnement à l'international n'est pas plus important dans les autres DOM : à elles trois, la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique ne contrôlent que 1 280 salariés et les filiales des quatre groupes concernés génèrent 248 millions d'euros de valeur ajoutée.

Définitions

La **balance commerciale** est la différence entre les exportations de biens et les importations de biens.

Une entreprise est dite **exportatrice** lorsqu'elle déclare exporter des biens et/ou des services pour un montant d'au moins 1 000 euros dans l'année.

Une **microentreprise** est une entreprise occupant moins de 10 personnes, et qui a un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros.

Le **produit intérieur brut (PIB)** est égal à la somme des valeurs ajoutées augmentée des impôts sur les produits et diminuée des subventions sur les produits. La valeur ajoutée est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Le **taux d'exportation** est la part du chiffre d'affaires (CA) à l'export dans le chiffre d'affaires total.

L'**excédent brut d'exploitation**, ou marge, est égal à la valeur ajoutée diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation.

Le **taux de marge** rapporte ainsi l'excédent brut d'exploitation à la valeur ajoutée diminuée des impôts moins subventions sur la production.

Insee La Réunion - Mayotte

Parc Technologique
10, rue Demarne - CS 72011
97443 Saint-Denis Cedex 9

Directeur de la publication :
Aurélien Daubaire

Rédactrice en chef :
Julie Boé

Impression et composition :
Imprimerie Delort - Studio graphique ogham
ISSN : 2275-4318 (version imprimée)
ISSN : 2272-3765 (version en ligne)

© Insee 2019

Pour en savoir plus :

- Bourgeois J., Fleuret A. et Paillole P., « **L'économie réunionnaise : Un secteur marchand moins développé qu'en province** », *Insee Analyses Réunion* n° 32, juin 2018 ;
- **Les entreprises en France** - édition 2017, *Insee Références*, novembre 2017 ;
- Touzet C., « **Commerce Extérieur - Les échanges extérieurs restent dynamiques** », Bilan économique 2017 - La Réunion, *Insee Conjoncture Réunion* n° 4, août 2018 ;
- Candau F., Hoarau J-F., Rey S., « **L'impact de la distance et de l'intégration sur le commerce d'une région ultrapériphérique d'Europe : l'île de La Réunion** », *The European Journal of Development Research*, décembre 2012 ;
- Sabatier Tsering L-M., « **Océan indien : un marché à conquérir pour les prestataires réunionnais** », *Économie de La Réunion* n° 125, mars 2006.

Partenariat

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee, Nexa et la Région Réunion

